

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-063

### Séance du 03 JUILLET 2023

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 26/06/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 26/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

#### POUVOIR

M. AKNIN a donné pouvoir à Baptiste COLLET  
Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à Corine MARTIN GAJAC

M. Gilles GROSSAT a été nommé secrétaire de séance.

#### Objet : Cimetière – Prise en charge inhumation

Monsieur le Maire expose qu'une inhumation a eu lieu il y a quelque mois dans le nouveau cimetière. L'emplacement retenu, bien que matérialisé sur le plan du cimetière, gênait l'accès à l'ossuaire ce qui a été constaté après les travaux.

La famille était prête à changer de concession mais n'a pas souhaité prendre en charge les travaux d'exhumation et de réinhumation en découlant. Coût pour la commune 6 395,96 € TTC. Le Percepteur demande une délibération pour pouvoir payer les Pompes Funèbres d'Ambérieu en Bugey.

Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à mandater la somme demandée pour les travaux visés ci-dessus
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SGC Chatillon sur Chalaronne.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré le 03 juillet 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Frédéric VALLOS

Le secrétaire de séance  
Gilles GROSSAT

The image shows two signatures and two official stamps. On the left, the signature of Frédéric Vallos is written over a circular blue stamp of the Municipality of Saint-Didier-de-Formans. On the right, the signature of Gilles Grossat is written over a similar circular blue stamp. The stamps contain the text 'SAINT-DIDIER-DE-FORMANS' and '01 (Ain)'.